

BORDEREAU D'ENVOI

82306786

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

P.V. N° 347/1982 / 19.

OBJET DE LA PROCÉDURE

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS au sujet de l'apparition
d'un Objet Volant Non Identifié.**

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	Procès-verbal d'audition
3	Procès-verbal d'audition
4	Procès-verbal d'audition

DESTINATAIRES	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
		<input checked="" type="checkbox"/>	12
	<input type="checkbox"/>	1	M. le Procureur de la République à LILLE
	<input type="checkbox"/>	1	Général commandant la 1 ^o Région Aérienne à VILLACOUBLAY
	<input type="checkbox"/>	2	Ministère des Armées à PARIS
	<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Compagnie LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR: M.d.L/Che:
CORNET, adjoint au Cdt
de Brigade
DATE, SIGNATURE, CACHET
10 Mai 1982

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CODE UNITE PROCES-VERBAL N° / 197
00126 347/1982

N° PIÈCE N° FEUILLET
1 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS: au sujet de l'apparition d'un Objet Volant Non Identifié.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

. M.d.L/Chef
, Gendarme

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 4 Avril 1982 à 23 heures 30, madame , fait appel à la Brigade. Elle porte à notre connaissance qu'elle vient d'apercevoir au-dessus de la résidence, un objet volant non identifié. -----

-----Nous nous transportons sur place, Rue Léo Lagrange et nous sommes reçus par la requérante en question qui réitère ses dires précédents. -----

-: ENQUETE :-

----- Nous procédons à l'audition de madame (pièce N° deux). -----

-----Le lendemain, 5 avril 1982, nous nous présentons chez monsieur qui porte à notre connaissance que la veille à l'heure de l'apparition du phénomène, il se trouvait dans le domaine faisant une ronde au sujet du braconnage et du vol de son élevage de faisans..Il a examiné le aux fins de voir les conditions atmosphériques et il n'a rien remarqué d'anormal.

-----Le 6 Avril 1982 et le 10 Avril 1982, et entendus tour à tour confirme les dires de madame (pièces N° Trois et Quatre). -----

-----Monsieur ayant également témoin de cette apparition et affecté à la caserne , convoqué à diverses reprises n'a toujours pas, à ce jour déféré à nos invitations. Nous clôturons l'affaire en l'état, aucun autre élément n'ayant été découvert par les enquêteurs.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR
LE COMMANDANT D'UNITÉ

- 1 M. le Préfet, Commissaire de la République de la Région Nord-Pas-de-Calais
 - 1 M. le Procureur de la République à LILLE
 - 1 M. le Général Commandant la 1° Région
- ARRIVÉE TRANSMISE À VILLAGOUBLAY

LE 10 Mai 1982

P.O. le M.d.L/Ch

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE TEMOIN

AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

347/1982

N° PIÈCE

8

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure *nous trouvant à (lieu)*

Ce jour **Dix Avril 1982 à 9 heures 15**

Nous soussigné(s) **, M.d.L/Chef, O.P.J.**

Vu les articles **16 à 20 et 75 à 78**

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

-----Il est exact que le 4 Avril 1982 vers 22 heures 30 alors que je me trouvais hors de mon domicile lorsque madame , une de mes voisines a attiré mon attention sur un objet volant brillant qui se déplaçait approximativement dans une direction que je puis évaluer comme étant Sud-Ouest-Nord-Est. Il ressemblait à un ballon brillant. L'objet se déplaçait sans bruit. Il semblait auréolé. On pouvait prendre cela pour une sorte de boule de feu.

-----L'objet s'est éloigné en direction de TOURMIGNIES et en disparaissant il n'y avait plus dans le ciel qu'une ligne rouge qui petit à petit s'est amenuisée pour disparaître ensuite complètement.

(-----Le temps était parfaitement clair. Je ne puis rien vous dire d'autre à ce sujet.

----- A 9 heures 40 lecture faite persiste et signe.

La personne entendue,

l'enquêteur.